

Communiqué de presse

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs appuie la Journée du chandail rose

Igaluit, Nunavut (le 24 février 2017) – Mercredi, afin de souligner et de faire connaître la Journée du chandail rose, les employés de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest ont porté du rose. Leur appui à cette journée contre l'intimidation a permis de recueillir 1 034 \$ au total pour la cause.

Comme par les années passées, Dave Grundy, président-directeur général de la CSTIT, a incité les employés à manifester leur soutien le 22 février en s'engageant à faire un don pour chaque chandail rose porté ce jour-là. Le personnel de la CSTIT a répondu à l'invitation, affiché sa détermination, recueilli des fonds supplémentaires et remis un don à l'initiative de lutte contre l'intimidation à l'école Joamie, à Igaluit (Nunavut).

La Journée du chandail rose a été lancée en 2007 par deux élèves de la Nouvelle-Écosse pour réagir à l'intimidation dont était victime un camarade de classe parce qu'il avait porté un chandail rose. Cette initiative a pris une envergure mondiale.

- « L'intimidation demeure un problème majeur dans nos écoles, nos lieux de travail et nos foyers, particulièrement en cette ère où nous pouvons accéder régulièrement aux médias sociaux, n'importe où », a déclaré Dave Grundy, président-directeur général de la CSTIT. « La CSTIT s'active à la promotion d'une culture de la sécurité dans les milieux de travail pour tous, et cela s'applique aussi à la lutte contre l'intimidation, ce qui n'est pas toujours reconnu. Nos employés ont voulu montrer que, en tant qu'organisation, nous ne tolérerons jamais l'intimidation sous quelque forme que ce soit, nulle part. C'est tout simplement inacceptable. »
- « Nous avons recueilli davantage de fonds pour cette initiative en 2017 que jamais auparavant, ce qui témoigne de l'importance que revêt une telle cause pour nous tous, sur le plan personnel. Nous tenions à contribuer à cette initiative louable et à prendre position contre l'intimidation. »

-30-

Kim Walker Directrice, Communications

Tél.: 867-920-3846 Sans frais: 800-661-0792

Courriel: kim.walker@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'une province ou d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.